

Question présentée par la députée :
M^{me} Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2021

Question écrite urgente

Antennes 5G et santé publique

Mardi 15 juin 2021, la RTS annonce que « La valeur limite de rayonnement de certaines antennes 5G sera calculée sur 6 minutes »¹.

A partir du moment où la mesure se fait sur 6 minutes et que c'est la moyenne qui est prise en considération et non les éventuels et très probables pics :

- *Quelles seront les conséquences en matière de santé publique ?*
- *Quel serait le maximum de puissance acceptable tout en respectant les moyennes ?*
- *A cette intensité, quelle durée d'exposition pourrait engendrer des conséquences et/ou risques sur la santé humaine voire animale ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/12278733-la-valeur-limite-de-rayonnement-de-certaines-antennes-5g-sera-calculée-sur-6-minutes.html>